

—ENJEUX-SUISSE

Mardi 12 mai 2009

—ENTREPRISES SUISSES -**—Les demandes de chômage partiel se multiplient**

Elles ont augmenté de 11% de mars à avril 2009 à 2761 préavis de réduction du temps de travail selon le SECO.

Thomas Thöni**ZUrich**

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a indiqué hier à «L'Agefi» que le nombre de préavis ayant été déposés en vue d'introduire le chômage partiel est passé de 2483 à 2761 unités de mars à avril 2009, soit une hausse de 11% en l'espace d'un mois. Elles se montaient à 698 demandes en décembre dernier, pour connaître ensuite une croissance exponentielle les deux mois suivant, respectivement à 1268 préavis en janvier et à 2028 en février. L'organe du Département fédéral de l'économie a pourtant remarqué que ces données fournies par les caisses de chômages doivent être prises avec une certaine précaution, même si elles signifient que la crise continue à se répercuter négativement sur l'emploi en Suisse. Bien interpréter les chiffres

Selon le SECO, le nombre de préavis est en effet très souvent supérieur au montant des entreprises qui introduisent effectivement des mesures de réduction du temps de travail car celles-ci peuvent d'une part formuler une demande séparément pour chacun de leurs départements ce qui en augmente le total. D'autre part parce que les sociétés n'introduisent pas toutes effectivement le chômage partiel, soit qu'elles n'en voient plus l'utilité, soit que leur demande a été rejetée. Les dernières données sur les réductions ayant véritablement été mises en place datent de février car elles sont comptabilisées avec un décalage de deux mois dû au temps nécessaire au décompte de leur remboursement entièrement pris en charge par les offices du chômage, qui s'échelonnent entre 70% et 80% de la perte de salaire. La réduction de l'horaire de travail a touché 29.208 personnes en Suisse en février, une hausse de 81,6% par rapport au mois précédent, et 661 entreprises supplémentaires l'ont introduit, soit une augmentation de 78,3% à 1505 sociétés. 844 entreprises et 16.083 employés étaient touchés par le chômage partiel en janvier. Le taux de chômage est passé en Suisse de 3,4% à 3,5% entre mars et avril 2009 et touche à la fin de ce dernier mois 136.709 personnes, 36% de plus qu'en avril 2008. Le chômage partiel n'est qu'une des mesures que peut mettre en place une entreprise afin d'augmenter sa flexibilité lors d'un ralentissement économique, a rappelé hier lors d'une présentation Balmeretienne, un des dix plus importants réviseurs suisse. Elle s'inscrit dans le cadre de l'adaptation du contrat de travail et peut être complétée par trois autres groupes de mesures, soit la modification du contrat de travail, sa dénonciation, dont le licenciement en masse, et la vente de partie de l'entreprise. «Il existe toujours une zone grise au niveau légal quand on parle de licenciement en masse, mais il s'applique dans la pratique à une réduction autour de 10% des effectifs», selon Priska Ineichen, juriste auprès de Balmeretienne. Les entreprises cotées n'ont pas dû mettre jusqu'à présent en pratique une mesure si extrême, mais ont bien employé la possibilité qu'offre la réduction du temps de travail à travers le chômage partiel. Tornos, Feintool, Dätwyler, Komax ou encore Ems l'ont introduite. Et cette dernière ne s'est pas caché des effets positifs qu'elle a eue sur sa marge opérationnelle qui s'est maintenue à haut niveau (10%) malgré la baisse de son chiffre d'affaires de 40% au premier trimestre. Ems optimise bien

Le groupe de spécialité chimique a en effet indiqué que «la réduction du temps de travail

a été introduite dans plusieurs lieux de production (qui combinée) à l'adaptation des processus, à la réduction des stocks et à une amélioration du système des paiements de débiteurs a permis de générer un cash flow supérieur et une marge de 10%».